

# REUNION DE LANCEMENT GROUPEMENT ACHAT ELECTRICITE

*« Voir loin, rester proche »*



*Périgueux,  
le 30 octobre 2017*

# OUVERTURE DES MARCHÉS DE L'ÉNERGIE

## Un Contexte :

Dans le cadre de la fin des tarifs réglementés de vente d'énergies, les Syndicats d'Énergies Aquitains (SDEEG 33 - Gironde, SDE24, SYDEC - Landes, SDEE47 – Lot et Garonne et SDEPA – Pyrénées Atlantiques) ont mis en place un Groupement de Commandes avec le marché « Achat Electricité ».

Dans le prolongement des premiers marchés arrivant à échéance au 31 Décembre 2017, une nouvelle consultation a été lancée pour satisfaire les besoins en matière d'électricité des membres sur une durée de 2 ans.

## Une Solution :

Les 5 Syndicats d'énergie d'Aquitaine ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies pour :

- Sécuriser la procédure de consultation.
- Massifier les achats.
- Mutualiser les coûts.
- Susciter la concurrence et bénéficier de tarifs compétitifs.
- Bénéficier de services de qualité.

# LE GROUPEMENT DE COMMANDE

## Les Missions :

- Fourniture et acheminement d'énergies (électricité, gaz naturel, propane, bois, fioul...).
- Fourniture et services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique.

## Le Périmètre d'action :

**La Région de la Nouvelle- Aquitaine (12 départements)**

## Le Comité de pilotage :

Les 5 Syndicats Départementaux d'Energie Aquitains (SYDEC; SDEE47; SDEPA; SDEEG; SDE24).

Coordonnateur du groupement : SDEEG (Gironde).

## Les Membres :

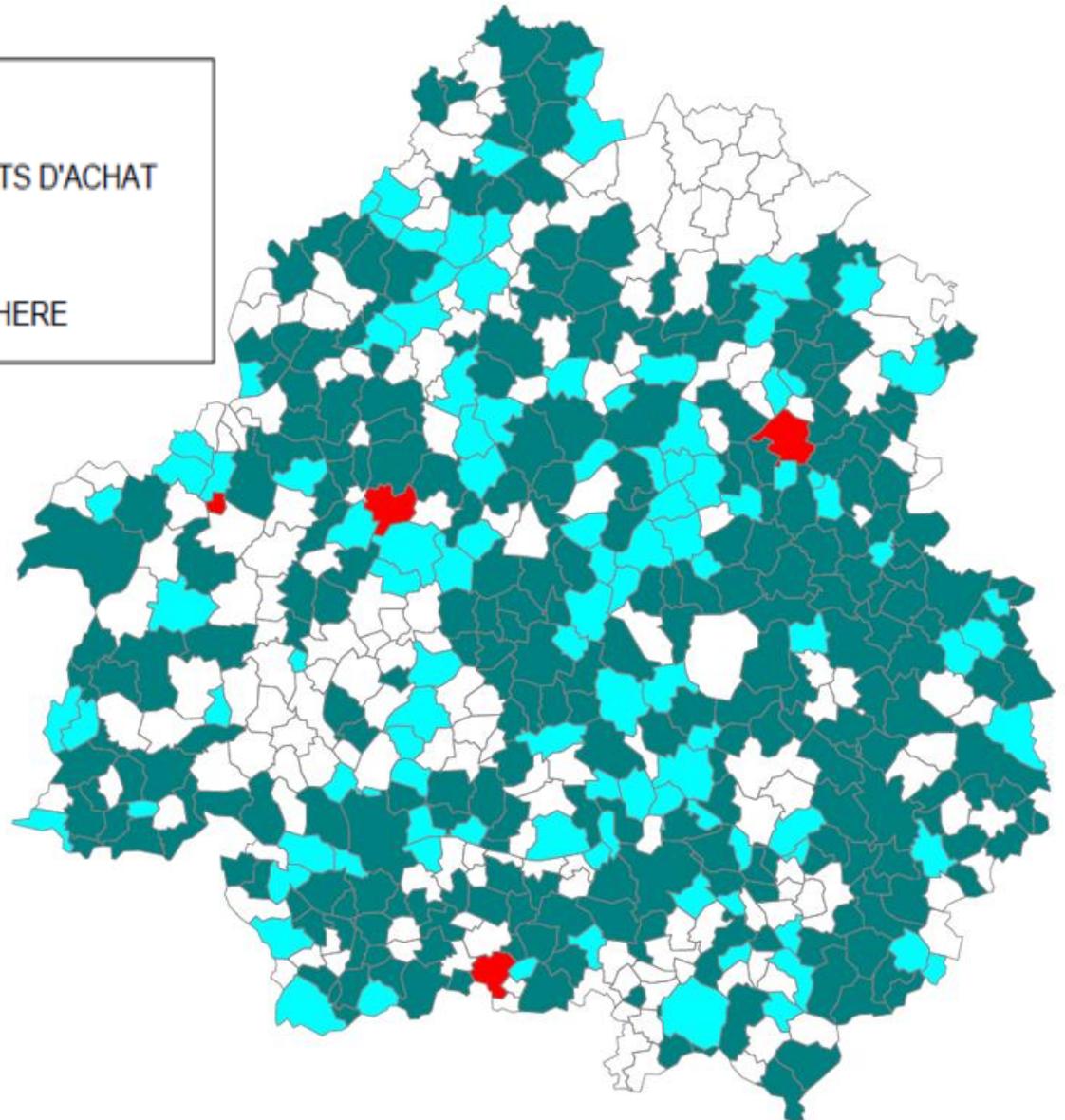
**Plus de 2 000 Membres pour un volume d'Electricité de 740 GWh.**

1. L'ensemble des personnes morales de droit public (Etat, Collectivités territoriales et leurs groupements, Groupes d'Intérêt Public....)
2. Les personnes morales de droit privé suivantes :
  - Sociétés d'Economie Mixte.
  - Organismes privés d'habitations à loyer modéré.
  - Etablissements d'enseignement privé.
  - Etablissements de santé privés....

# LES MEMBRES EN DORDOGNE

TYPOLOGIE	1 <sup>er</sup> groupement d'achat électricité	2 <sup>ème</sup> groupement d'achat électricité
<b>ASSOCIATION</b>	4	2
<b>BAILLEUR SOCIAL</b>	1	2
<b>SOCIAL</b>	3	6
<b>COMMUNE</b>	265 / 557 soit <b>47% de l'ensemble des communes</b>	337 / 520 soit <b>64 % de l'ensemble des communes</b>
<b>INTERCOMMUNALITES</b> <i>(Communautés de Communes et d'Agglo)</i>	11 / 26 soit <b>42 % de l'ensemble des intercommunalités</b>	14 / 20 soit <b>70 % de l'ensemble des intercommunalités</b>
<b>AUTRES EPCI</b>	11	11
<b>SANTE</b>	22	22
<b>TOTAL MEMBRES</b>	<b>317</b>	<b>394</b>

# LES MEMBRES (communes)



# LE MARCHÉ

## Objet du Contrat :

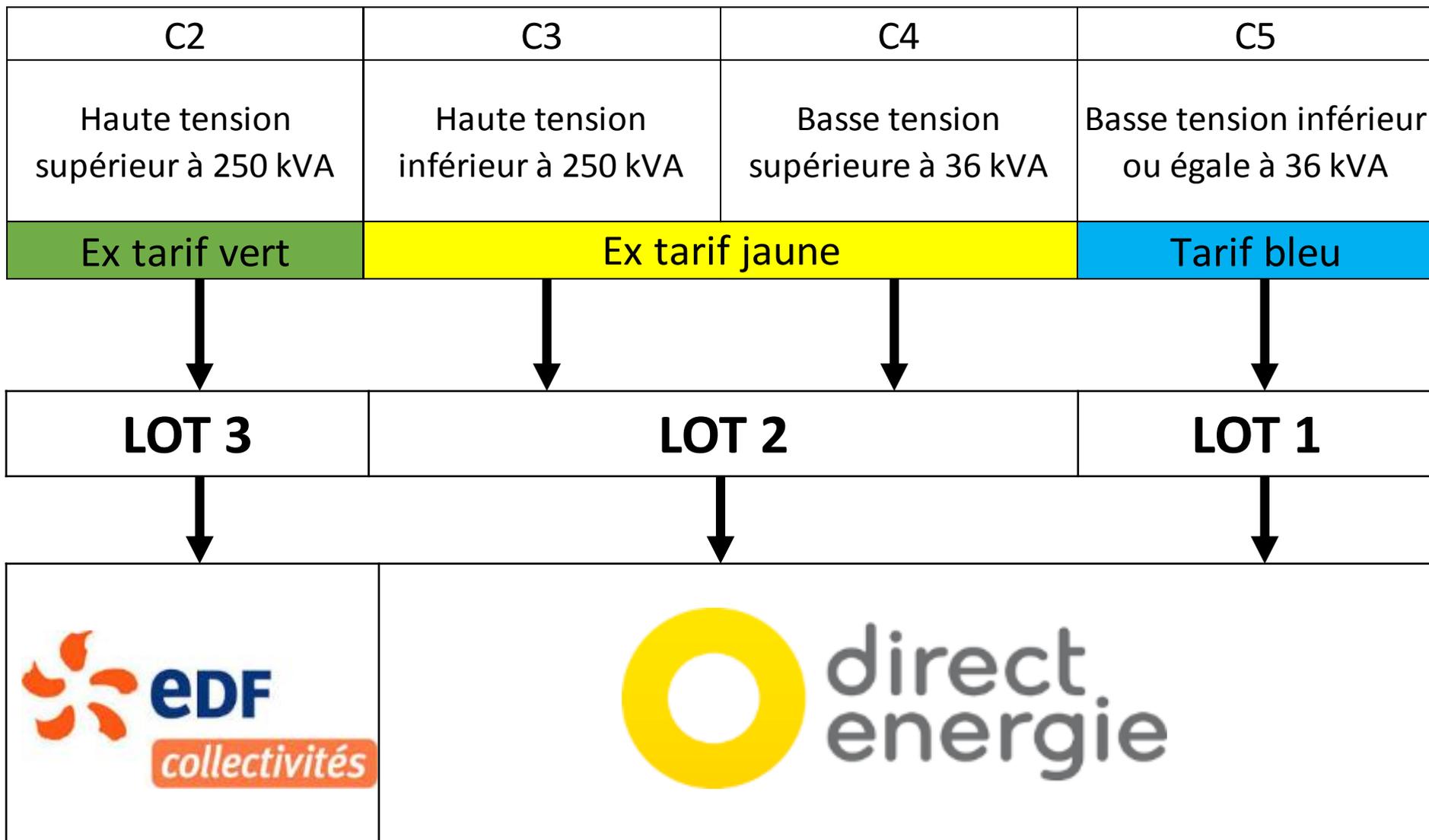
Acheminement et Fourniture d'Electricité jusqu'au 31 décembre 2019,  
Accord-cadre pluri-attributaires avec Marchés subséquents

## Allotissements :

- **Lot 1** : PDL\* associés à des bâtiments, équipements, installations d'éclairage public ou de signalisation d'une **puissance souscrite  $\leq 36\text{kVA}$**   
**6 932 PDL pour une consommation annuelle estimée de 49 GWh.**  
**Dont 2 330 PDL en éclairage public (EP)**
- **Lot 2** : PDL dits "profilés" **d'une puissance  $> 36\text{kVa}$**  alimentés en basse tension (BT) et en moyenne tension (HTA) ; lot pouvant contenir, à la marge, des points de livraison associés à des installations d'éclairage public  
**340 PDL pour une consommation annuelle estimée de 26 GWh.**
- **Lot 3** : PDL dits "télérelevés" raccordés en moyenne tension (HTA) et dont la consommation annuelle est  **$< \text{à } 7\text{ GWh}$**   
**15 PDL pour une consommation annuelle estimée de 8 GWh.**

\*PDL = Points de Livraison

# LOTS



# RÉSULTATS LOT1

## PDL associés à des bâtiments et équipements

Numéro de prix	Année de livraison	Tension d'alimentation	Postes horaires définis au marché	Libellé court	Nombre de points de livraison de référence	Part fixe de fourniture hors TURPE, hors toutes taxes et hors contributions	Prix de fourniture hors TURPE, hors frais de soutirage physique du RTE, hors toutes taxes et hors contributions	Prix du mécanisme de capacité (PC <sub>AL</sub> )
					nbr	en €/an HTT	en €/MWh HTT	en c€/kWh
1	2018	BT	Base	Base	9 899	60.00 €	42.49 €/ MWh	0.245 c€/kWh
2			Heures creuses	HC	5 578		29.74 €/ MWh	0.052 c€/kWh
3			Heures pleines	HP			46.10 €/ MWh	0.317 c€/kWh
4	2019		Base	Base	9 899		42.81 €/ MWh	0.245 c€/kWh
5			Heures creuses	HC	5 578		27.98 €/ MWh	0.052 c€/kWh
6			Heures pleines	HP			46.91 €/ MWh	0.317 c€/kWh

## PDL associés à des installations d'éclairage public ou de signalisation

Numéro de prix	Année de livraison	Tension d'alimentation	Nombre de points de livraison de référence	Somme des puissances de référence	Part fixe de fourniture hors TURPE, hors toutes taxes et hors contributions	Prix de fourniture hors TURPE, hors frais de soutirage physique du RTE, hors toutes taxes et hors contributions	Prix du mécanisme de capacité (PC <sub>AL</sub> )
			nbr	en kVA	en €/kVA/an HTT	en €/MWh HTT	en c€/kWh
7	2018	BT	15 975	54 184 kVA	12.00 €/ kVA	34.38 €/ MWh	0.089 c€/kWh
8	2019		15 975	54 184 kVA	12.00 €/ kVA	33.47 €/ MWh	0.089 c€/kWh

## Electricité d'origine renouvelable certifiée par garantie d'origine

Numéro de prix	Désignation	Prix unitaire Années de livraison 2018 et 2019
		en €/MWh HTT
9	Surcoût pour une fourniture certifiée par garantie d'origine	0.24 €/ MWh

# RÉSULTATS LOT2

Numéro de prix	Année de livraison	Tension d'alimentation	Postes horosaisonniers définis au marché	Libellé court	Prix de fourniture hors TURPE, hors frais de soutirage physique du RTE, hors toutes taxes et hors contributions en €/MWh HTT	Prix du mécanisme de capacité (PC <sub>AL</sub> ) en c€/kWh
1	2018	BT	Heures pleines hiver	HPH	55.82 €/ MWh	0.539 c€/kWh
2			Heures creuses hiver	HCH	35.42 €/ MWh	0.035 c€/kWh
3			Heures pleines été	HPE	39.49 €/ MWh	0.000 c€/kWh
4			Heures creuses été	HCE	25.24 €/ MWh	0.000 c€/kWh
5		HTA	Pointe	Pointe	67.62 €/ MWh	1.369 c€/kWh
6			Heures pleines hiver	HPH	56.52 €/ MWh	0.450 c€/kWh
7			Heures creuses hiver	HCH	35.40 €/ MWh	0.000 c€/kWh
8			Heures pleines été	HPE	41.71 €/ MWh	0.000 c€/kWh
9			Heures creuses été	HCE	24.99 €/ MWh	0.000 c€/kWh
10	2019	BT	Heures pleines hiver	HPH	55.64 €/ MWh	0.539 c€/kWh
11			Heures creuses hiver	HCH	33.50 €/ MWh	0.035 c€/kWh
12			Heures pleines été	HPE	41.89 €/ MWh	0.000 c€/kWh
13			Heures creuses été	HCE	23.48 €/ MWh	0.000 c€/kWh
14		HTA	Pointe	Pointe	67.55 €/ MWh	1.369 c€/kWh
15			Heures pleines hiver	HPH	56.63 €/ MWh	0.450 c€/kWh
16			Heures creuses hiver	HCH	33.67 €/ MWh	0.000 c€/kWh
17			Heures pleines été	HPE	44.38 €/ MWh	0.000 c€/kWh
18			Heures creuses été	HCE	23.23 €/ MWh	0.000 c€/kWh

## Electricité d'origine renouvelable certifiée par garantie d'origine

Numéro de prix	Désignation	Prix unitaire
		Années de livraison 2018 et 2019 en €/MWh HTT
19	Surcoût pour une fourniture certifiée par garantie d'origine	0.24 €/ MWh

# RÉSULTATS LOT3

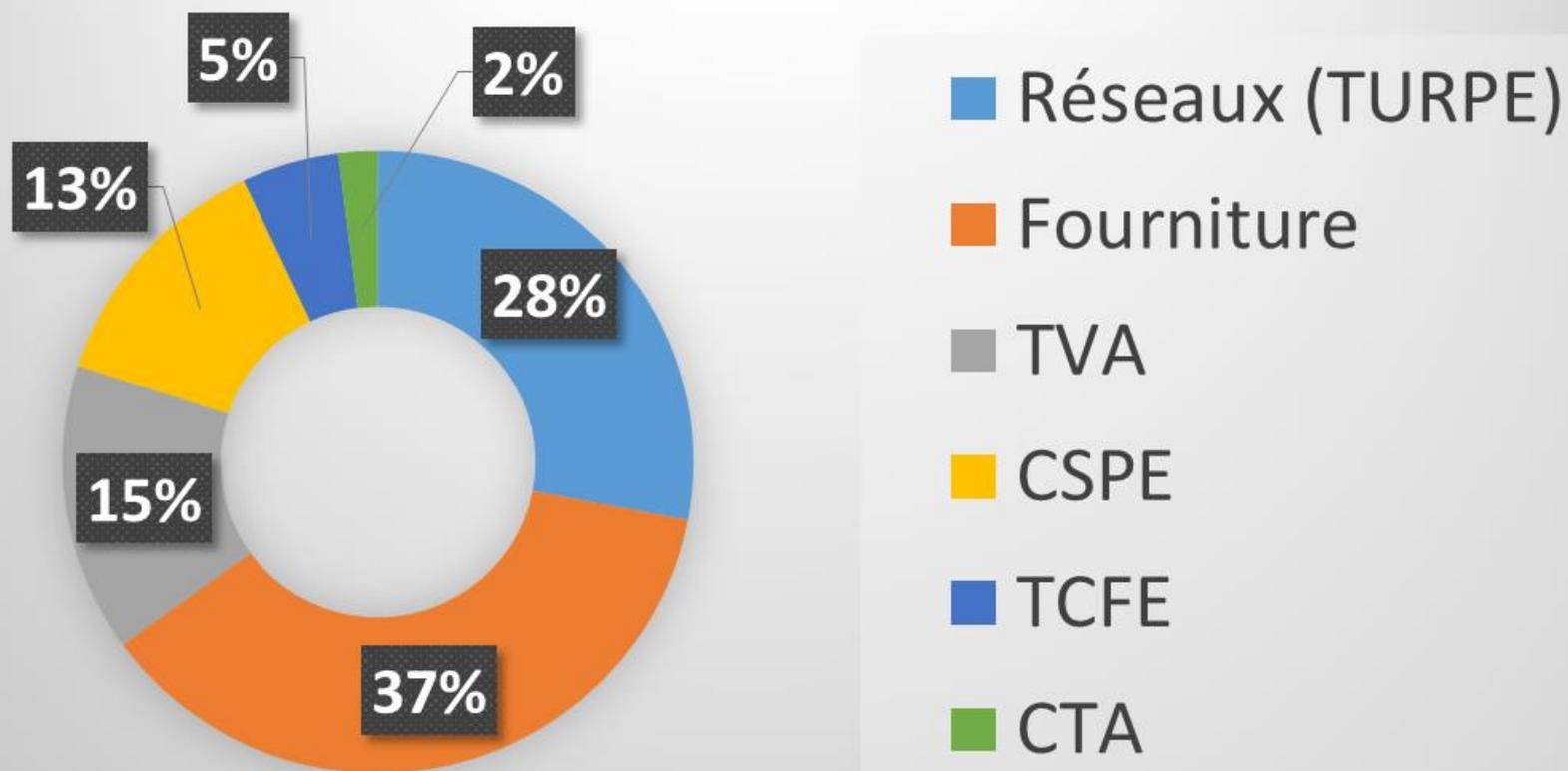
Numéro de prix	Année de livraison	Tension d'alimentation	Postes horosaisonniers définis au marché	Libellé court	Prix de fourniture hors TURPE, hors frais de soutirage physique du RTE, hors toutes taxes et hors contributions
					en €/MWh HTT
1	2018	HTA	Pointe	Pointe	67.55 €/ MWh
2			Heures pleines hiver	HPH	57.44 €/ MWh
3			Heures creuses hiver	HCH	38.96 €/ MWh
4			Heures pleines été	HPE	42.49 €/ MWh
5			Heures creuses été	HCE	27.84 €/ MWh
6	2019	HTA	Pointe	Pointe	67.60 €/ MWh
7			Heures pleines hiver	HPH	57.04 €/ MWh
8			Heures creuses hiver	HCH	37.08 €/ MWh
9			Heures pleines été	HPE	44.48 €/ MWh
10			Heures creuses été	HCE	27.53 €/ MWh

Electricité d'origine renouvelable certifiée par garantie d'origine

Numéro de prix	Désignation	Années de livraison 2018 et 2019
		en €/MWh HTT
11	Surcoût pour une fourniture certifiée par garantie d'origine	0.25 €/ MWh

# Exemples

## Composition du prix de l'électricité



# GAINS PAR LOTS

## ECART OFFRE DE MARCHÉ

### 2EME GROUPEMENT D'ACHAT / 1ER GROUPEMENT D'ACHAT

LOTS	FOURNISSEUR	RAPPEL MOYENNE DES ECONOMIES en %	EN DORDOGNE (en TTC/AN)
<b>Lot 1 :</b> PDL associés à des bâtiments, équipements, installations d'éclairage public ou de signalisation d'une puissance souscrite ≤ 36kVA	DIRECT ENERGIE	-2,2%	- 313 970 € / an
<b>Lot 2 :</b> PDL dits "profilés" d'une puissance > 36 kVA alimentés en basse tension (BT) et en moyenne tension (HTA) ; lot pouvant contenir, à la marge, des points de livraison associés à des installations d'éclairage public ;	DIRECT ENERGIE	-1,1%	- 88 670 €/an
<b>Lot 3 :</b> PDL dits "télérelevés" raccordés en moyenne tension (HTA) et dont la consommation annuelle est < à 7 GWh	EDF	-0,8%	- 17 170 € / an
<b>TOTAL</b>			- 419 810 €/an

# GAINS PAR LOTS

## ECART OFFRE DE MARCHÉ

### 2<sup>ème</sup> GROUPEMENT D'ACHAT / TRV\*

LOTS	FOURNISSEUR	RAPPEL MOYENNE DES ECONOMIES en %	EN DORDOGNE (en TTC/AN)
<b>Lot 1 :</b> PDL associés à des bâtiments, équipements, installations d'éclairage public ou de signalisation d'une puissance souscrite ≤ 36kVA	DIRECT ENERGIE	-7,7%	-1 197 370 €/an

\*TRV : Tarif Règlementé de Vente

# SYSTÈME INFORMATIQUE DE MANAGEMENT ÉNERGÉTIQUE (SIME)

## Fournisseur retenu :

- AEC- DEEPMI

## Objectifs pour les Membres :

- Le suivi et l'analyse des consommations et des dépenses énergétiques ;
- Regrouper l'ensemble des espaces clients des fournisseurs titulaires dans un seul outil
- Conserver l'historique des données quelque soit les fournisseurs titulaires ;
- Une gestion simple des contrats d'énergies (rattachements, détachement...);
- Une gestion énergétique patrimoniale.

## Les prochaines échéances :

- Courant Novembre : paramétrage solution BETA
- Début 2018 : phase de test

# PRÉLÈVEMENT CONSO EP

- En 2010, transfert de la compétence éclairage public par convention des communes vers le SDE 24.
- Par délibération du 3 décembre 2015, le SDE 24 a décidé d'assurer la gestion des consommations et abonnements des équipements d'éclairage public

# PRÉLÈVEMENT CONSO EP

Le membre du groupement s'engage :

- à **signer l'avenant n° 1** à la convention initiale qui modifie l'article 3 relatif au paiement des consommations et abonnements des équipements d'éclairage public,
- à **signer**, dans le cadre de la refacturation à votre collectivité et pour vous faciliter le règlement, la **convention tripartite**, relative à la mise en œuvre du prélèvement pour le paiement de dépenses du secteur public local, à intervenir entre la collectivité, le SDE 24 et votre trésorerie, ainsi que le mandat de prélèvement SEPA.
- à **faire signer le mandat de prélèvement SEPA** par votre trésorerie

# QUESTIONS - RÉPONSES

En changeant de fournisseur dois-je changer de compteur ?



**Absolument pas (sauf cas particuliers).**

**Le changement de fournisseur, n'engage pas de changement de compteur.**

**ENEDIS reste le gestionnaire du réseau de distribution publique d'électricité pour tous vos Points de Livraison.**



## QUESTIONS - RÉPONSES

**Aurais-je accès à mes données de consommations ?**



**Vous avez accès à un espace en ligne avec mise à disposition de vos données de facturation au format numérique et d'un feuillet annuel récapitulatif.**



## QUESTIONS - RÉPONSES



**En cas de problème à qui dois-je m'adresser ?**

Votre nouveau fournisseur mettra à votre disposition un interlocuteur dédié, qui vous accompagnera pour assurer l'interface auprès de ENEDIS. Vous pourrez vous adresser à lui en cas de modification de comptage ou de rythme de relève ou bien en cas de litiges relatifs aux index.

**Et en cas de problèmes sur le réseau d'électricité, qui dois-je contacter?**

Les services d'urgence et de dépannage sont assurés par le gestionnaire du réseau de distribution (ENEDIS). Les coordonnées sont indiquées sur votre facture.



# QUESTIONS - RÉPONSES

## Quel est le rôle du SDE24?



**Le SDE 24 est membre du Comité de Pilotage\***

**À ce titre, Il est chargé des orientations stratégiques, de la préparation des accords-cadres et des marchés subséquents, d'apporter une expertise sur les domaines d'intervention du groupement à l'ensemble des membres, de l'assistance au coordonnateur du groupement.**

**\*Le Comité de Pilotage du groupement est constitué des Syndicats Départementaux d'Énergies membres du Groupement.**



## QUESTIONS - RÉPONSES

Je construis un nouveau bâtiment, ce site sera-t-il automatiquement intégré au groupement ?



Après avoir fait les démarches auprès du gestionnaire du réseau (ENEDIS) pour le raccordement de votre site au réseau d'électricité, vous devrez établir un Ordre de Service (OS) de rattachement auprès du nouveau fournisseur.

Le fournisseur dispose de 5 jours pour la transmission de l'OS au Gestionnaire de Réseau (ENEDIS).



## QUESTIONS - RÉPONSES



Une festivité nécessite la mise en place d'un point de livraison provisoire, comment procéder?

Tout comme un nouveau bâtiment, vous devrez effectuer un Ordre de Service de rattachement auprès du nouveau fournisseur.

Le fournisseur dispose de 3 jours pour la transmission de l'OS au Gestionnaire de Réseau.



# QUESTIONS - RÉPONSES



Je veux détacher un point de livraison,  
que dois-je faire ?

Dans les cas suivants :

- Suppression ou résiliation de points de livraison liées à la disparition d'un besoin en fourniture d'électricité. (vente, location, démolition...)
- Identification d'un point de livraison intégré par erreur dans un mauvais Lot.
- Modification des caractéristiques d'un point de livraison demandant un changement de Lot.

Vous pourrez détacher le point de livraison par l'envoi d'un Ordre de Service 31 jours avant la date de survenance du besoin.



# LES PIÈCES DU MARCHÉ

Lien pour télécharger les différentes pièces contractuelles:

<http://www.sde24.fr/download/Groupelec/>

Vous arriverez sur la page suivante les différents documents :

## Index of /download/Groupelec

<u>Name</u>	<u>Last modified</u>	<u>Size</u>	<u>Description</u>
 <a href="#">Parent Directory</a>		-	
 <a href="#">ANNEXE OS RATTACHEMENT-DETACHEMENT/</a>	27-Sep-2017 09:26	-	
 <a href="#">CCP Rectif..pdf</a>	27-Sep-2017 09:26	612K	
 <a href="#">DIRECT ENERGIE/</a>	26-Sep-2017 11:27	-	
 <a href="#">EDF/</a>	26-Sep-2017 11:27	-	

# INTERLOCUTEURS SDE 24

## Marché 2016/2017

### Service du contrôle des concessions

Corentin Lautrédou

05 53 06 62 21

[c.lautredou@sde24.fr](mailto:c.lautredou@sde24.fr)

Florian Geneste

05 53 06 62 29

[f.geneste@sde24.fr](mailto:f.geneste@sde24.fr)



## Marché 2018/2019

### Services énergies

Delphine Radtke

05 53 06 62 23

[d.radtke@sde24.fr](mailto:d.radtke@sde24.fr)

Sébastien Vigneron

05 53 06 62 34

[s.vigneron@sde24.fr](mailto:s.vigneron@sde24.fr)

### Contact facturation de la consommation EP

Christine Corr -Bourneix

05 53 06 62 17

[c.corre@sde24.fr](mailto:c.corre@sde24.fr)



**MERCI DE VOTRE ATTENTION**

